



Institution Saint Joseph du Havre <http://www.st-jo.fr>
Collège et lycée à sections européennes, orientale et internationale
207 Rue Félix Faure
76072 LE HAVRE Cedex
Téléphone : 02 35 46 51 52

**TARIF LYCEE
ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Madame, Monsieur,

Vous inscrivez votre enfant au lycée de l'Institution et nous vous en remercions. Veuillez trouver ci-après les informations concernant la facturation durant l'année scolaire.

PERIODES DE FACTURATION :

TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3
à partir du 02/09/24	à partir du 25/11/24	à partir du 10/03/25

- Les élèves de section de langue (Internationale, Européennes et Orientale) suivront des séances de conversation en langue étrangère et pourront se présenter à un examen de compétence linguistique qui sera organisé au cours de l'année scolaire au tarif de 60 ou 100 €. Des précisions vous seront données pendant l'année.

A L'INSCRIPTION OU A LA REINSCRIPTION :

- Un acompte de 100 € vous sera demandé à l'inscription ou à la réinscription, cette somme sera déduite de la facture du 3^{ème} trimestre. En cas de départ anticipé ou d'inscription annulée, cette somme sera acquise par l'établissement.
- Pour les nouveaux élèves, nous vous demandons un chèque de 15€. Cette somme sera reversée intégralement à l'association des anciens élèves pour une inscription à vie à l'association des anciens élèves de l'Institution : SaintJo Alumni (<https://alumni.st-jo.fr>). Cette somme n'est demandée qu'à une seule reprise.

INFORMATIONS SUR LA FACTURATION : (voir au verso)

- L'assurance individuelle accident est obligatoire, pour toutes les activités proposées par l'établissement hors UNSS (association sportive), elle est incluse dans notre tarif.
- Pour tout changement de régime de cantine, veuillez en avertir les services généraux par écrit un mois avant la fin du trimestre. Tout trimestre commencé est dû.
- Vous avez deux possibilités pour le règlement des factures (chèque ou virement) :
 - L'intégralité du trimestre dès réception de la facture.
 - Ou mensuellement.

Le règlement des factures doit se faire en début de trimestre ou de mois.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Tarif dégressif :** Afin d'accueillir les enfants des familles dont les quotients familiaux sont modestes, nous pouvons appliquer un tarif dégressif, calculé suivant un barème. Vous pouvez demander les imprimés à la comptabilité de l'Institution, avant le 8 juillet 2024. Les demandes devront être retournées avant le 16 septembre 2024.
- **Aide à la restauration :** Des aides peuvent être accordées, merci d'en faire la demande auprès des services comptables. Celle-ci devra être faite avant le 13 septembre 2024. **Nous n'acceptons pas que les enfants apportent leur repas à l'Institution sauf ceux faisant l'objet d'un P.A.I (Plan Alimentaire Individualisé).**
- **Bourses nationales :** Notre établissement est habilité à recevoir les boursiers nationaux. Les élèves entrant en seconde auront fait la demande de bourse de lycée en fin de classe de 3^{ème}. Un barème et fiche de calcul sera envoyé à toutes les familles des élèves de 2^{nde} et 1^{ère} pour la campagne de bourse 2025-2026. Les élèves non boursiers pourront si le barème le permet établir une demande de bourse. Un simulateur de droit à obtention de bourse est disponible sur pronote.
N.B : Pour certaines familles dont la situation financière aurait changé **après la fin de la campagne de bourse (fin mai 2025)** exemples : perte d'emploi, séparation, longue maladie etc ... un dossier de demande de bourse provisoire pourra être constitué jusqu'au 20/10/25.
(se renseigner auprès du secrétariat ou consulter le site : www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee)



FRAIS TRIMESTRIELS LYCEE ECHEANCIER SUR DIX MOIS POSSIBLE	Externat		1/2 pension 2 jours		1/2 pension 4 jours L.M.J.V.	
	Hors section LV	Section LV	Hors section LV	Section LV	Hors section LV	Section LV
	Contribution familiale	401,72 €	401,72 €	401,72 €	401,72 €	401,72 €
Frais fixes (y compris assurance scolaire)	37,25 €	37,25 €	37,25 €	37,25 €	37,25 €	37,25 €
Restauration trimestre 1	468,79 €	506,45 €	149,40 €	149,40 €	294,40 €	294,40 €
Restauration trimestre 2	468,79 €	506,45 €	164,34 €	164,34 €	323,84 €	323,84 €
Restauration trimestre 3	468,79 €	506,45 €	141,93 €	141,93 €	279,68 €	279,68 €
Frais liés aux sections linguistiques (uniquement prélevé pour les élèves de ces sections)	37,66 €	37,66 €	37,66 €	37,66 €	37,66 €	37,66 €
Participation diocésaine (reversés intégralement aux organismes)	22,72 €	22,72 €	22,72 €	22,72 €	22,72 €	22,72 €
Cotisation A.P.E.L (Par famille - reversée intégralement à l'association)	7,10 €	7,10 €	7,10 €	7,10 €	7,10 €	7,10 €
TOTAL TRIMESTRE 1	468,79 €	506,45 €	618,19 €	655,85 €	763,19 €	800,85 €
TOTAL TRIMESTRE 2	468,79 €	506,45 €	633,13 €	670,79 €	792,63 €	830,29 €
TOTAL TRIMESTRE 3	468,79 €	506,45 €	610,72 €	648,38 €	748,47 €	786,13 €
TOTAL ANNUEL	1 406,37 €	1 519,35 €	1 862,04 €	1 975,02 €	2 304,29 €	2 417,27 €

FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION AU LYCEE SAINT-JOSEPH

Une seule et unique carte « Porte-monnaie » permet d'utiliser les 3 systèmes de restauration proposés au lycée selon les jours de la semaine.

Il sera remis à chaque élève le jour de la rentrée un formulaire pour demander cette carte.

Vous aurez à choisir entre les trois systèmes proposés ci-dessous :

- 1) Déjeuner à jours fixes 4 jours (LMJV) ou 2 jours par semaine (les jours seront indiqués sur le formulaire donné le jour de la rentrée).

L'élève est demi-pensionnaire pour les jours où il est inscrit.

- 2) Déjeuner occasionnellement au restaurant : Vous choisissez de déjeuner au restaurant quand vous le souhaitez.

L'élève est externe. Le prix du repas sera de 8,92 €.

- 3) Déjeuner à la cafétéria (petite restauration, sandwich, salade ...)

L'élève est externe.

Le mixage est possible :

Exemple : Vous pouvez déjeuner 2 jours fixes au self et déjeuner un jour supplémentaire au restaurant ou à la cafétéria si vous en avez besoin durant la semaine.

La cafétéria est ouverte les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

- Pour pouvoir déjeuner occasionnellement au restaurant et accéder à la cafétéria, un chèque de 30 € sera demandé à l'ouverture de la carte et devra être remis avec le coupon d'inscription.
- Aucun découvert ne sera autorisé.
- La carte qui vous sera remise la première fois sera gratuite et devra être conservée pour les années futures. En cas de perte, la somme de 6 € vous sera demandée pour la refaire.
- Cette carte doit obligatoirement être présentée à chaque passage et ne peut être prêtée à un camarade en aucun cas.

Des aides peuvent être accordées. Des demandes de tarif dégressif en fonction des revenus sont à votre disposition auprès du Service Comptabilité qui pourra vous informer. Restaurant lycée Début : 03/09/24 Fin : 28/05/25.

Guillaume DEVEILLERS, Chef d'établissement


